

## ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2025

---

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES  
- (N° 2115)

Adopté

N° AS460

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Hetzel, rapporteur

-----

### ARTICLE 28

À l'alinéa 7, substituer au mot :

« fixées »

le mot :

« définies ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.